

Conseil Communautaire du 5 Novembre 2015

D 2015	H	03
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	70 Motion – 71 dossier 1 – 72 dossiers 2 à 23	
Votants	81 Motion – 83 dossier 1 à 23	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **30 octobre 2015** s'est réuni à l'Espace Exposition de MARMNADE, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Aqmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ (à partir du dossier n°1)
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC (+ pouvoir d'Alain LERDU à partir du dossier n°1) – Alain LERDU (pour le vote de la Motion)
<u>Calonges</u>	/
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	/
<u>Caubon Sur Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT (+ pouvoir de Carole VERHAEGHE)
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÉDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU – Emmanuel MORIZET
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOU MAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA - Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN – Michel ZANETTE
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+ pouvoir de François NERAUD)
<u>Longueville</u>	Maurice DARQUE (<i>Suppléant</i>) (pour la Motion et le dossier n°1) – Guy FARBOS (à partir du dossier n°2)
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC (+ pouvoir de Bernard DIO)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY (+ pouvoir de Marie-Françoise BOUGUES) – Daniel BENQUET – Patrick COUZINEAU – Didier DUTHEIL (à partir du dossier n°1) - Josette JACQUET – Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU (+ pouvoir de Charles CILLIERES pour la Motion et le dossier n°1) – Jean-Pierre MARCHAND – Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Martine CALZAVARA) - Laurence VALAY – Charles CILLIERES (à partir du dossier n°2)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (+ pouvoir de Yannick LAURENT)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRI
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (+ pouvoir de Nicolas MINER)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÜZÈRE – Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (<i>Suppléant</i>)
<u>Sevches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	/
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON (+ pouvoir de Laurence LOUBIAT-MOREAU) – Guy LAUMET – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (+ pouvoir de Jacky TROUVÉ)
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir d'Alexandre FRESCHI) – Caroline DELRIEU GILLET

Absents ou excusés

François NÉRAUD – Alexandre FRESCHI – Guy IANOTTO – Carole VERHAEGHE – Thierry CONSTANS – Guy FARBOS (pour la Motion et le dossier n°1) - Bernard DIO – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES (pour la Motion et le dossier n°1) - Joël HOCQUELET – Bernard MANIER – Yannick LAURENT – Nicolas MINER – Jacques BRO – Jean-Pierre VACQUÉ – Laurence LOUBIAT-MOREAU – Jacky TROUVÉ

Pouvoir de

François NÉRAUD à Francis DUTHIL – Alexandre FRESCHI à Christophe COURREGELONGUE – Carole VERHAEGUE à Michel PÉRAT – Bernard DIO à Jean-Claude DERC – Marie-Françoise BOUGUES à Lydie ANGELY – Charles CILLIÈRES à Anne MAHIEU (pour la Motion et le dossier n°1) – Martine CALZAVARA à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Yannick LAURENT à Régine POVÉDA - Nicolas MINER à Jean-Marc DUBAN – Laurence LOUBIAT-MOREAU à Liliane KULTON – Jacky TROUVÉ à Gérard MARTET

Secrétaire de Séance

André CORIOU

Dossier n°2 -

ENGAGEMENT DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION DANS LA CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « STRUCTURATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES AQUITAINS »

Lors du Conseil Communautaire du 17 février 2015, les élus communautaires ont unanimement décidé de s'engager, aux côtés des 3 autres EPCI constituant le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne, dans la constitution d'une candidature à l'appel à projets « Structuration touristique des territoires Aquitains », lancé par la Région Aquitaine. L'objectif affiché de cet appel à projet est de soutenir des projets partagés à l'échelle de territoire touristique pertinent, doté d'une maîtrise complète des compétences tourisme engendrant la mutualisation de moyens appropriés et l'élaboration de stratégies communes de développement.

Répondre à cet appel à projet, c'est convenir d'un mode d'organisation entre l'ensemble des Offices de Tourisme constituant le Pays tout en mutualisant les actions en faveur de la filière touristique, c'est promouvoir une destination touristique élargie en gommant les limites administratives de chacun des EPCI, mais c'est aussi et surtout développer une vraie économie touristique avec l'ensemble des acteurs d'un territoire. L'objectif principal de cette coordination étant de proposer un territoire touristique pertinent et de construire ensemble une stratégie de développement touristique à l'échelle du Pays.

Lors de la Séance Plénière de la Région le 6 juillet dernier, la candidature du Pays a reçu un avis favorable, permettant ainsi d'assurer des lignes de financement afin de soutenir des actions de structuration touristique.

Il s'agit donc aujourd'hui de lancer les actions et d'engager les réflexions. Cependant, la charge de travail à l'échelle de 4 EPCI est importante, c'est pourquoi, il serait intéressant de créer une véritable cellule ingénierie touristique à l'échelle du Pays.

La Région Aquitaine s'est officiellement engagée à financer la création de ce poste à hauteur de 50% et ce sur une période de 3 ans. La Région souhaite fortement qu'un interlocuteur unique puisse suivre la candidature et instruire les différents dossiers. Une personne en capacité de faire le lien entre les 4 EPCI et les socio professionnels.

Lors du Comité de Pilotage du 31 Août 2015, les co et vice-Présidents du Pays ont donné un accord de principe en vue de recruter un chargé de mission Tourisme et se sont prononcés favorablement pour co-financer le reste à charge.

Le plan de financement est exposé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT		
DEPENSES		
Salaire annuel (charges comprises)	30 000€	100 %
Cout prévisionnel total du recrutement HT	30 000€	100 %
RECETTES		
Subvention Conseil Régional d'Aquitaine	15 000€	50 %
Autofinancement PV3G	15 000€	50 %
VGA (68,2%)	10 230€	
3 CLG (13,7% pop)	2 055€	
CCPL (11,9% pop)	1 785€	
CCPD (6,2% pop)	930€	
TOTAL	30 000€	100 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Accepte** la création d'un poste de chargé de mission Tourisme, hiérarchiquement rattaché à l'Office de Tourisme du Val de Garonne pour une durée de 3 ans
- S'engage** à financer le poste au prorata du nombre d'habitants
- Décide** de valider le plan de financement
- Autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	83	
<i>Pour</i>	83	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	

Publication / Affichage

Le 9/11/2015

Notification

Le

Fait à Marmande, le 5/11/2015

Le Président,

Daniel BENQUET